



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS D'IMPÔT 2018

TAXES FONCIÈRES

votes et perçues par la commune, le département et divers organismes

1190 € x 229 j = 746,60 €
365 j

M ROGER CHRISTOPHE PIERRE
PATRICK
181 CHE CLOS
19 RUE LOUISE MICHEL
65500 VIC EN BIGORRE

Vos références

Numéro fiscal (C) : 05 69 426 050 354
Référence de l'avis : 18 65 4177568 05

Numéro de propriétaire : 460 R00290 V

Débiteur(s) légal(aux) :
PROPRIETAIRE 4101 MBN3QG
M ROGER CHRISTOPHE PIERRE P

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 10/08/2018
Date de mise en recouvrement : 31/08/2018

Votre situation

MONTANT À PAYER

Au plus tard le 15/10/2018

1 190,00 €

Recu 746,60
[Signature]

La somme que vous devez payer est supérieure à 1 000 €.

La loi rend obligatoire* le paiement de cette somme par un des moyens suivants :

sur impots.gouv.fr : payez en ligne ou adhérez au prélèvement à l'échéance en vous connectant à votre espace particulier, puis laissez-vous guider ;

par téléphone ou courriel **uniquement pour adhérer au prélèvement à l'échéance** (aux coordonnées indiquées dans le cadre « Vos démarches »).

Attention : votre adhésion au prélèvement à l'échéance doit impérativement être effectuée avant le 01/10/2018.

À partir de 2019, vous pourrez adhérer au prélèvement mensuel.

À défaut, une majoration de 0,2 % du montant des sommes payées par un moyen de paiement non autorisé, avec un minimum de 15 €, est appliquée.